

Garde d'enfants de plus de trois ans

La garde d'enfants de plus de trois ans à domicile peut être à temps plein, en sortie d'école ou lorsque l'enfant est malade.
Les trajets domicile école sont également compris dans la prestation.

Cette activité relève uniquement de la déclaration, contrairement à la garde d'un enfant de moins de 3 ans.

Quelles sont les activités requises ?

La garde d'enfants au domicile de ses parents (ou de la personne investie de l'autorité parentale) ou au domicile d'un membre de sa famille (grands-parents, oncles...) chez qui il est temporairement en garde ou en vacances ;

La garde d'enfants de deux, voire trois familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre,
Des activités telles l'accompagnement des enfants lors de trajets entre le domicile, l'école, la crèche, etc. ;
La préparation et l'aide à la prise de repas.

L'aide aux devoirs

La garde à domicile d'enfants malades.

Quelles sont les compétences requises ?

- Techniques d'éveil de l'enfant
- Diététique
- Psychologie de l'enfant
- Pathologies de l'enfant
- Règles de sécurité domestique
- Gestes d'urgence et de secours
- Relation à l'enfant ou l'adolescent
- Règles d'hygiène et de propreté

Quels sont les diplômes et titres requis ?

CAP accompagnant éducatif petite enfance - AEPE

Diplôme d'Etat accompagnant.e éducatif.ve et social.e - DEAES

Titre professionnel assistant.e de vie aux familles - TP ADVF

Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne - Bac pro ASSP /

Option A : à domicile

Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires - Bac pro SAPAT

CAP Accompagnant.e éducatif.ve petite enfance

Assistant.e maternel.le / Garde d'enfants